

Avis du Maire :

Règlement intérieur de la salle « Roger PERRIN »

Dans le cas où la salle vous serait attribuée, il vous sera demandé les justificatifs suivants :

- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité)
- Photocopie de la carte d'identité de l'utilisateur
- Attestation d'assurance responsabilité civile avec extension dite « **organisateur de fête familiale et privée** » pour l'organisation d'une fête familiale qui se déroulera à la « salle des fêtes Roger Perrin » sise Avenue Charles de Gaulles à Montmirail 51210, du jour de la remise des clés au jour de la restitution de celles-ci.

Caractéristiques de la salle :

- Capacité : 595 personnes
- Matériel : 90 Tables - 495 chaises - un vestiaire, une grande cuisine (avec un four, une plaque électrique 5 feux, une grande étuve, un réfrigérateur, un congélateur et un lave-vaisselle), un bar et 3 toilettes (hommes/femmes/handicapés).

Amplitude horaire :

La mise à disposition de la salle se fait du matin 9h (le jour de l'évènement) jusqu'à 5h le lendemain où elle doit être libérée et propre. (Matériel à ne pas rangé)

Utilisation de la salle :

Au moment du départ, l'utilisateur responsable devra :

- Nettoyer les tables, les chaises, le bar et les éléments de la cuisine,
- Eteindre l'électricité,
- Eteindre les éléments de la cuisine (hotte, four, étuve, ...),
- Fermer les portes

Il est formellement interdit d'utiliser toute sorte de fixation (clous, punaises, scotch, vis...) sur les murs de la Salle des Fêtes, ainsi que confettis et bombes de « spaghetti ».

Tarifs et Règlement : (délibération N° 301 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025)

- Associations et entreprises Montmiraillaise : 500 € pour 1 jour ou 750 € pour le week-end
- Particuliers Montmiraillais : 540 € pour 1 jour ou 815 € pour le week-end
- Associations Hors Montmirail : 660 € pour 1 jour ou 1 000 € pour le week-end
- Particuliers Hors Montmirail : 700 € pour 1 jour ou 1 065 € pour le week-end
- Entreprises Hors Montmirail : 850 € pour 1 jour ou 1 275 € pour le week-end
- **Possibilité de louer le hall uniquement : 50% du tarif fixé pour la salle entière**

Toute casse sera facturée en fonction de la valeur attribuée au matériel à savoir :

Chaise : 108,00€

Table : 424,00€

La constitution du dossier doit être complet 1 mois avant la manifestation.

En cas de désistement, la Mairie devra être prévenue **15 jours** à l'avance, sinon il sera facturé la moitié du montant de la location.